

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 887

15 avril 2013

SOMMAIRE

Affini Asia Pacific II	42564	Eta-Energie S.à.r.l.	42570
AMP Capital Investors (European Infra-structure No. 4) S.à r.l.	42576	Finance Agricole S.A.	42530
Arbeco S.A., SPF	42576	Financia International Trading S.A.	42531
Arthur Properties S.A.	42576	Financière BPHL	42531
Atman S.A.	42573	Garage Intini S.A.	42533
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	42532	German Sun S.A.	42533
BRE/Hospitality Europe S.à.r.l.	42532	Glabach Investments S.A.	42535
BRE/Sakura III S.à r.l.	42531	Gloden et Fils S.à r.l.	42533
BRE/Sakura II S.à r.l.	42532	Gorfou Investments S.à r.l.	42535
Campbell Luxembourg S.à r.l.	42531	HRGT Debtco S.à r.l.	42534
CCP III CZ S.à r.l.	42536	HRGT Holdco S.à r.l.	42534
Colarg Partners S.à r.l.	42532	HRGT Midco S.à r.l.	42534
Colarg Partners S.à r.l.	42532	Intelli+ S.à r.l.	42533
Développement Rural S.A.	42532	Intrawest Holdings S.à.r.l.	42566
Drinktec S.A.	42530	K200 Finance S.à r.l.	42551
Drinktec S.A.	42530	KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à.r.l.	42533
Drinktec S.A.	42530	Kupari Metals S.A.	42575
DVPWEB Sàrl	42531	MTI-LUX S.A.	42572
Edutainment S.à r.l.	42530	Nomura Research Institute Europe Ltd., Luxembourg Branch	42571
Elementis Consult Luxembourg	42531	Porto Conte S.A.	42535
Energiehaff Sàrl	42570	SHCO 38 S.à r.l.	42574
EPCoS - Engineering and Project management Consultancy Services Sàrl	42530		

Drinktec S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 146.445.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031087/9.

(130037984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

EPCoS - Engineering and Project management Consultancy Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 46B, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 168.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031108/9.

(130037942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Drinktec S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 146.445.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031088/9.

(130038146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Drinktec S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 146.445.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031089/9.

(130038183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Finance Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.763.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031128/9.

(130037789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Edutainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031101/9.

(130038271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Elementis Consult Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 107.833.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031105/9.

(130038368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

DVPWEB Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 108.447.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031091/9.

(130038341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Financière BPHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.741.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031122/9.

(130037997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Financia International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.023.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031130/9.

(130037944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031045/9.

(130037853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

BRE/Sakura III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.030.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031032/9.

(130037908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

BRE/Sakura II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.430.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031031/9.
(130038041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

BRE/Hospitality Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.885.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031030/9.
(130038098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.118.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031029/9.
(130037916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 107.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031066/9.
(130038158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 107.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031067/9.
(130038159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Développement Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.927.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013031082/9.
(130037756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

German Sun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031153/9.

(130037714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Garage Intini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031150/9.

(130038435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Gloden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 12, rue Albach.

R.C.S. Luxembourg B 104.720.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031160/9.

(130037831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Intelli+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 26, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 147.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031199/9.

(130037945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.696.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013

L'associé unique de la Société a pris en date du 28 février 2013 les résolutions suivantes:

1. Reconnaissance de la démission de M. Jorge PEREZ LOZANO, né à Mannheim, Allemagne, le 17 août 1973, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 juillet 2011; et,

2. Etablissement du siège social de la Société au L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri avec effet au 1^{er} janvier 2012 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société

Me Gerald STEVENS

Référence de publication: 2013031218/18.

(130038042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

HRGT Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.750.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société prises le 27 février 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé de:

- nommer Ernst & Young SA, 7 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach (RCSL B47771) comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui approuvera les comptes de l'année finissant le 31.12.2014

- nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 27 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRGT Midco SARL

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2013031178/18.

(130037912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

HRGT Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.830.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société prises le 27 février 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé de:

- nommer Ernst & Young SA, 7 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach (RCSL B47771) comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui approuvera les comptes de l'année finissant le 31.12.2014

- nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 27 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRGT Holdco SARL

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2013031177/18.

(130037769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

HRGT Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.835.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société prises le 27 février 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé de:

- nommer Ernst & Young SA, 7 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach (RCSL B47771) comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui approuvera les comptes de l'année finissant le 31.12.2014

- nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 27 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRGT Debtco SARL

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2013031176/18.

(130037913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Glabach Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.222.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Glabach Investments SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 1^{er} Mars 2013 que:

Le mandat de l'administrateur de catégorie B, Graham Wilson avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'adresse du Commissaire aux comptes, Audex Sàrl inscrit au Registre de commerce sous le N° B147571 à changé envers le 11 boulevard Royal; L-2449 Luxembourg, son mandat à également été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateurs

Référence de publication: 2013031158/18.

(130038370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Gorfo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.669.

Il résulte des dites résolutions:

- Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

- L'acceptation de la démission des mandats de gérance de la société de Mme Charlotte Lahaiye-Hultman et M. Wim Rits.

- La nomination en tant que gérant de Monsieur Jan Hammar, gérant de société, domicilié au Axelsons torg 2k, 239 33 Skanor, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031149/18.

(130038431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 février 2013

En date du 27 février 2013, l'Assemblée générale a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1- Nomination de M. Robert Ricci né le 29 avril 1945 à Salon-de-Provence, en France, demeurant au 203, Boulevard Ledru Rollin, 13300 Salon-de-Provence, en France, aux fonctions d'administrateur de la Société et dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

2- Nomination de la société CAPINVEST INTERNATIONAL S.A., SPF, aux fonctions d'administrateur, société ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 10018 ayant pour représentant permanent M. Edmond Baroudi né le 13 février 1923 à New-York, aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle rue Henri Saab, 11072020 Hazmieh, Liban et dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031323/18.

(130038423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.590,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.462.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III CZ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-162.462 (the Company).

The Company was incorporated on July 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2238, on September 30, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company (together the Redeemable Shares), namely (i) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (ii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iii) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (iv) the class D redeemable shares (the Class D Shares), (v) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vi) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (vii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (viii) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (ix) the class I redeemable shares (the Class I Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Conversion of ninety (90) existing ordinary shares into (i) ten (10) Class A Shares, (ii) ten (10) Class B Shares, (iii) ten (10) Class C Shares, (iv) ten (10) Class D Shares, (v) ten (10) Class E Shares, (vi) ten (10) Class F Shares, (vii) ten (10) Class G Shares, (viii) ten (10) Class H Shares and (ix) ten (10) Class I Shares;

3. Increase of the share capital by an amount of ninety Euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-), by the creation and issue of ninety (90) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company (together the Redeemable Shares), namely (i) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (ii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iii) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (iv) the class D redeemable shares (the Class D Shares), (v) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vi) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (vii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (viii) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (ix) the class I redeemable shares (the Class I Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Meeting resolves to convert ninety (90) existing ordinary shares into (i) ten (10) Class A Shares, (ii) ten (10) Class B Shares, (iii) ten (10) Class C Shares, (iv) ten (10) Class D Shares, (v) ten (10) Class E Shares, (vi) ten (10) Class F Shares, (vii) ten (10) Class G Shares, (viii) ten (10) Class H Shares and (ix) ten (10) Class I Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of ninety Euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-), by the creation and issue of ninety (90) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Curzon Capital Partners III S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ninety Euro (EUR 90.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of ninety Euro (EUR 90.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III CZ S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ninety euros (EUR 12,590.-) and is represented by:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);

(ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);

(iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

(iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);

(v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);

(vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);

(vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);

(viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);

(ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and

(x) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eight, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or Repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP III CZ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-162.462 (la Société).

La Société a été constituée le 10 juillet 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2238, le 30 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales remboursables dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Remboursables), à savoir (i) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Conversion de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires en (i) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe I;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12,590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des catégories de parts sociales remboursables dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Remboursables), à savoir (i) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires en (i) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe I.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12,590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, Curzon Capital Partners III S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-), à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "CCP III CZ S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. L'entière part du capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12,590.-) et est représenté par:

(i) douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

(v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, us Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou Rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux

fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes au remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

- (i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;
- (iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/485. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025752/876.

(130031305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Recreation Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 113, South Church Street, KY - KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number CR-186481,

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party (the Sole Shareholder) is the owner of five hundred and one (501) shares, representing the entire share capital of K200 Finance S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.415 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 26, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1668 of July 7, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 27, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2200 of October 16, 2010.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to rename and requalify the five hundred and one (501) shares of the Company into class A shares (collectively, the Class A Shares) having the same rights, features and obligations as specified in the below restated Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, the class B shares, with the rights, features and obligations as specified in the below restated Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) Class A Shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) by way of the issuance of one (1) new class B share of the Company (the Class B Share), having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) in the corporate capital of the Company.

The Sole Shareholder approves and accepts the subscription and payment for the one (1) Class B Share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) subscribed by Graffiti Investments, a Cayman Islands limited liability company registered with the Cayman Islands Company Registry under number CR-224914 having its registered office at P.O. Box 1994, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 1104 (Graffiti), as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Graffiti, declares to subscribe for the one (1) Class B Share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully paid it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable amounting to an aggregate amount of six hundred eighty euros and seventy eight cents (EUR 680.78) that Graffiti has against the Company (the Contribution) which is allocated as follows:

- (i) an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of six hundred fifty five euros and seventy eight cents (EUR 655.78) to the special equity reserve account of the Company (account 115 "capital contribution not remunerated by issue of securities" of the Luxembourg Chart of Accounts / *compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres"* du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) (the Account 115) connected to the Class B Share of the Company. The Account 115 will be credited as the Company required funds.

The value of the Contribution contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a balance sheet dated as of December 21, 2012 signed for approval by the management of Graffiti (the Balance Sheet) and a certificate dated December 19, 2012 issued by the management of Graffiti and the Company, which states in essence that:

- (i) Graffiti is the legal and beneficial owner of the Contribution.
- (ii) the Contribution is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*).
- (iii) Graffiti is solely entitled to the Contribution and possesses the power to dispose of the Contribution.
- (iv) The Contribution is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contribution and the Contribution is not subject to any attachment.

(v) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution be transferred to him.

(vi) According to the applicable law and respective underlying agreements, as amended, the Contribution is freely assignable and transferable.

(vii) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contribution to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

(viii) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Contribution to the Company, as the case may be, have been obtained.

(ix) Based on the generally accepted accounting principles, the value of the Contribution is at least equal six hundred eighty euros and seventy eight cents (EUR 680.78) as shown by the attached Balance Sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

(x) All formalities to transfer the legal ownership of the Contribution contributed to the Company have been or will be accomplished by the Graffiti and upon the contribution of the Contribution by the Graffiti to the Company, the Company will become the full owner of the Contribution.

The Balance Sheet and the certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder notes that Graffiti is thereafter a shareholder of the Company and is here represented by Nicolas Marchand, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The shareholders expressly acknowledge that (i) the above mentioned contribution to the special equity reserve account has to be considered as a contribution (apport) remunerated by an increase of the value of the Class B Share to which the special equity reserve account is connected; (ii) the special equity reserve account shall remain at any time distributable to the extent the Company has sufficient funds available for distribution according to the applicable Luxembourg law; and (iii) the special equity reserve account must be repaid at such point in time when the Class B Share must be repaid, under the same terms and conditions as applicable to the repayment of this Class B Share, if any.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to fully restate (save the corporate object clause) the articles of association of the Company, which shall henceforth be reworded as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is K200 Finance S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) represented by five hundred two (502) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, divided into:

(i) five hundred and one (501) class A shares (the Class A Shares, and individually, a Class A Share; and

(ii) one (1) class B share in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share, and together with the Class A Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

5.2. The Class A Shares and the Class B Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

5.3. The Company shall maintain a separate share premium reserve account for the each of the Class A Shares and Class B Shares, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to respectively, the Class A Shares or Class B Shares. Amounts so recorded to the share premium reserve accounts will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of respectively the holders of Class A Share or Class B Shares.

5.4. The Class A Shares are ordinary shares having the rights, features and obligations set out in these Articles.

5.5. The Class B Shares track the performance and returns of the direct investment by the Company in its limited partnership interest in Latin Idea Mexico Venture Capital Fund III, LP, a limited partnership established under the laws of Ontario, Canada (the Designated Asset) but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Asset (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset and (iv) any proceed or income (including, but without being limited to, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds, distribution or capital distribution and any other proceed or income) received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (*inter vivos*) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

6.8. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(iii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

15.2. After the allocation of any profits to the above legal reserve account, and subject to any mandatory provisions of Luxembourg law, all further profits shall be accounted as follows:

a) First, the holders of the Class B Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of the Class B Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Asset, minus (ii) any costs or expenses directly related to such Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

b) Second, the holders of the Class A Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of the Class A Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to the surplus.

The general meeting of the shareholders has discretionary power to allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 15.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in articles 16.2 and 16.3 of these Articles.

16.2. Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class B Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the holders of Class A Shares in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf and in the name of the Company to the registration of (i) the requalification of the existing

shares into class A shares, (ii) the creation of the Class B Shares (iii) the registration of the newly issued Class B Share in the share register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Recreation Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège social situé au 113, South Church Street, KY - KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CR-186481,

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante (l'Associé Unique) est le propriétaire des cinq cent une (501) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de K200 Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.415 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1668 du 7 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2200 du 16 octobre 2010.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renommer et requalifier les cinq cent une (501) parts sociales de la Société en parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A), ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations tel que spécifiés ci-dessous dans les Statuts modifiés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de classe B, avec les droits, caractéristiques et obligations tel que spécifiés ci-dessous dans les Statuts modifiés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent une (501) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de classe B de la Société (la Part Sociale de Classe B), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique approuve et accepte la souscription et la libération d'une (1) Part Sociale de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par Graffiti Investments, une société à responsabilité limitée des Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CR-224914, ayant son siège social situé à P.O. Box 1994, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1 1104 (Graffiti), tel qu'indiqué ci-dessous:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Graffiti, déclare souscrire à la Part Sociale de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et l'a intégralement libérée par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de six cent quatre-vingts euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 680,78) que Graffiti a envers la Société (l'Apport) qui est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de six cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 655,78) au compte spécial de réserve de capital de la Société (compte 115: compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) (le Compte 115) lié à la Part Sociale de Classe B de la Société. Le Compte 115 sera crédité à chaque fois que la Société aura besoin de fonds.

La valeur de l'Apport contribué à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan daté du 21 décembre 2012, signé pour approbation par la gérance de Graffiti (le Bilan) et un certificat daté du 19 décembre 2012, émis par la gérance de Graffiti et la Société, qui atteste essentiellement que:

(i) Graffiti est le bénéficiaire économique de l'Apport;

(ii) l'Apport est certain, liquide et exigible.

(iii) Graffiti est le seul autorisé à détenir l'Apport et possède le droit de disposer de l'Apport.

(iv) L'Apport n'est grevé d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur l'Apport et l'Apport n'est sujet à aucun attachement.

(v) Il n'existe aucune droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que l'Apport lui soit cédé.

(vi) Conformément au droit applicable et aux statuts ou à d'autres documents organisationnels, tels qu'amendés, l'Apport est librement cessible.

(vii) Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction, consécutives à l'apport en nature de l'Apport à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

(viii) Toutes les approbations pour l'exécution et le transfert de l'Apport à la Société, selon le cas, ont été obtenues.

(ix) Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de l'Apport est au moins égale à six cent quatre-vingts euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 680,78) tel qu'indiqué dans le Bilan annexé et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

(x) Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de l'Apport contribué à la Société ont été ou seront accomplies par Graffiti et au moment de l'Apport par Graffiti à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de l'Apport.

Le Bilan ainsi que le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique note que Graffiti est par la suite un associé de la Société et est ici représenté par Nicolas Marchand, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les associés reconnaissent expressément que (i) l'apport mentionné ci-dessus au compte spécial de réserve de capital doit être considéré comme un apport rémunéré par une augmentation de la valeur de la Part Sociale de Classe B auquel le compte spécial de réserve de capital est lié; (ii) le compte spécial de réserve de capital restera à tout moment distribuable dans la mesure où la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution conformément à la loi luxembourgeoise applicable; et (iii) le compte spécial de réserve de capital doit être remboursé au moment où la Part Sociale de Classe B doit être remboursée, aux mêmes termes et conditions applicables au remboursement de cette Part Sociale de Classe B, le cas échéant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de refondre intégralement (à l'exception de la clause d'objet social) les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est K200 Finance S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. En particulier, la société peut utiliser ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et l'aliénation d'un portefeuille de titres et brevets de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par voie d'investissement, de souscription ou d'option, de titres et brevets, et les réaliser par leur vente, cession, échange ou autrement développer ces titres et brevets, garantir à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-), représenté par cinq cent deux (502) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en:

(i) cinq cent une (501) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et

(ii) une (1) part sociale de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les parts sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une part sociale).

5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B constituent des classes distinctes de parts sociales de la Société, mais sont de même rang à tous égards, sauf pour ce qui est expressément prévu ci-après.

5.3. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission séparé pour chacune des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, et il sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime payée en relation avec les Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B, respectivement. Les montants ainsi inscrits aux comptes de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des détenteurs des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B, respectivement.

5.4. Les Parts Sociales de Classe A sont des parts sociales ordinaires ayant les droits, caractéristiques et obligations définis dans ces Statuts.

5.5. Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société de ses parts de commanditaire dans Latin Idea Mexico Venture Capital Fund III, LP, un limited partnership établi selon les lois d'Ontario, Canada (l'Actif Désigné) mais aussi (i) les produit de vente de tout ou toute partie de cet Actif Désigné (ii) tout actif qui pourra de temps à autre être raisonnablement considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie cet Actif Désigné, en ce compris, en tout état de cause, tous produits de la vente (en espèces ou autre) reçus à l'égard de cet Actif Désigné (iii) tout actif acquis à l'égard de, ou en conséquence de la détention de, cet Actif Désigné et (iv) tous produits ou revenu (en ce compris, mais sans limitation, aux dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits de la vente, distribution ou distribution de capital et tous autres produits ou revenus) reçus par la Société à l'égard de, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.8. Si le prix de rachat dépasse la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat peut uniquement être décidé dans la mesure où suffisamment de réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne l'excédent du prix d'achat.

La décision des associés de racheter ses propres parts sociales sera prise par le vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, à une assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Hors des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'indiqué, ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 de ces Statuts.

15.2. Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve légale ci-dessus, et sous réserve de toutes dispositions impératives de la loi luxembourgeoise, tous les bénéfices additionnels seront comptabilisés comme suit:

a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B, proportionnellement au capital investi par chacun d'eux à l'égard des Parts Sociales de Classe B (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous les produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, des dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) provenant de l'Actif Désigné, moins (ii) les coûts ou dépenses directement liés à cet Actif Désigné, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

b) Deuxièmement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A, proportionnellement au capital investi par chacun d'eux à l'égard des Parts Sociales de Classe A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), auront droit au surplus.

L'assemblée générale des associés peut à sa discrétion décider de l'affectation de ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément à l'article 15.2 ci-dessus, à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un relevé de comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) après la clôture de l'exercice social, si le montant disponible à la distribution apparaît comme inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés concernés devront reverser l'excès à la Société.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et

payer les dettes de la Société, étant spécifié que le boni de liquidation de la Société doit être réparti de la manière prévue aux articles 16.2 et 16.3 des Statuts.

16.2. Tout boni de liquidation compris dans chaque Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué parmi les détenteurs des Parts Sociales de Classe B proportionnellement aux parts sociales détenues par chacune d'entre eux.

16.3. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement de (i) la requalification des parts sociales existantes en Parts Sociales de Classe A, (ii) la création des Parts Sociales de Classe B (iii) l'inscription de la Part Sociale de Classe B nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024669/706.

(130030115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the nineteenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company "KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED", having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, registered at the Registrar of Companies Cayman Islands under number Ct 153653,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "AFFINI ASIA PACIFIC II", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 107378, was incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 23, 2005, published in the Mémorial C number 846 of September 6, 2005 (the "Company") and that its articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 8, 2010, published in the Mémorial C number 1937 of September 18, 2010.

2) That the Company's capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into one hundred fifty (150) Class C Shares, one hundred fifty (150) Class D Shares, one hundred fifty (150) Class E Shares and one hundred fifty (150) Class F Shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "KOREA COSMETIC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro Ct 153653,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "AFFINI ASIA PACIFIC II" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107378, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 846 du 6 septembre 2005 (la "Société") et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1937 du 18 septembre 2010.

2) Que le capital de la Société est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de Classe C, cent cinquante (150) parts sociales de Classe D, cent cinquante (150) parts sociales de Classe E et cent cinquante (150) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025651/104.

(130031689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Intrawest Cayman L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner Intrawest Cayman GP Limited (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Intrawest Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B120

197, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, on 10 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2183 of 22 November 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 April 2010 by deed of the notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial number 1167 of 4 June 2010;

represented by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, pursuant to a proxy dated 25 January 2013.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital of the Company represented by fifty thousand one hundred and ten (50,110) shares is held by the Sole Shareholder, so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder and the decisions can be validly taken on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

(A) Amendment of the provisions on board composition, procedures and binding signatures by the amendment of article 7 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 7. Management of the company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*adnutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any class A manager or as resolved by the board of managers.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two class A managers or by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by the joint signature of two class A managers in any case or by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation)."

(B) In consequence, reclassification of the Class C Manager Guido van Berkel as Class B Manager of the Company and confirmation of the composition of the board of managers as follows:

Karen Hamilton-Smith, Class A Manager,

Tomas Lichy, Class A Manager,

Nick Fegan, Class A Manager,

Marc de Leye, Class B Manager,

Guido van Berkel, Class B Manager.

After deliberation it was resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda.

It is resolved to reclassify the Class C Manager Guido van Berkel as Class B Manager of the Company and to confirm the composition of the board of managers of the Company as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Intrawest Cayman L.P., une société de type exempted limited partnership des Iles Caïman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïman, agissant par son general partner Intrawest Cayman GP Limited ("l'Associé Unique"), étant l'associé unique de "Intrawest Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120 197, constituée le 10 octobre 2006 par acte du notaire Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2183 du 22 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 avril 2010 suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial numéro 1167 du 4 juin 2010; représentée par Me Magdalena Staniczek, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2013.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social représentée par cinquante mille cent dix parts sociales (50,110) est détenu par l'Associé Unique de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Modification des dispositions relatives à la composition du conseil, les procédures et les pouvoirs de signature par la modification de l'article 7 des statuts afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant de classe A ou comme décidé par le conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de classe A dans tous les cas ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).»

(B) Par conséquent la reclassification du Gérant de Classe C Guido van Berkel en un Gérant de Classe B de la Société et la confirmation de la composition du conseil de gérance comme suit:

Karen Hamilton-Smith, Gérant de Classe A,

Tomas Lichy, Gérant de Classe A,

Nick Fegan, Gérant de Classe A,

Marc de Leye, Gérant de Classe B,

Guido van Berkel, Gérant de Classe B.

Après délibération, il a été décidé comme suit:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour.

Il est décidé de reclassifier le Gérant de Classe C Guido van Berkel en un Gérant de Classe B de la Société et de confirmer la composition du conseil de gérance de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée fut clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, précise qu'à la demande de la partie comparante, le procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé cet acte.

Signé: M. STANICZEK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7264. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013025948/176.

(130031344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**Energiehaff Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Eta-Energie S.à.r.l.).**

Siège social: L-9834 Holzthum, 1B, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 135.345.

L'an deux mil treize, le huit février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Nico SCHMIT, maître installateur en chauffage et sanitaire, demeurant à L-9831 Consthum, 13, rue de Kautenbach.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «ETA-ENERGIE S. à r.l.», ayant son siège à L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, Hauptstrooss, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 363 du 12 février 2008 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 135.345.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Hoscheid-Dickt à L-9834 Holzthum, 1b, route de Diekirch (Commune Parc Hosingen) et de modifier les conditions de transfert de siège.

En conséquence, l'article 5 est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège est établi dans la Commune Parc Hosingen.

Le siège pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège pourra être transféré dans toute autre commune du pays par décision de l'associé.»

Deuxième résolution

Il décide de changer la dénomination de la société en «ENERGIEHAFF SARL».

En conséquence, l'article 4 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société porte la dénomination de ENERGIEHAFF SARL.»

Troisième résolution

Il décide d'étendre l'objet social.

En conséquence, les paragraphes suivants sont ajoutés à la fin de l'article 2:

«La société a également pour objet l'installation de systèmes électriques et/ou liés à l'électricité, le contracting énergétique, le conseil en installation de concepts énergétiques, ainsi que le conseil en performance énergétique, en ce compris les expertises énergétiques et le project management, la production/transformation, ainsi que la distribution de produits/matériaux d'énergies renouvelables et de biomasses.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Quatrième résolution

L'associé décide de supprimer:

- le dernier paragraphe de l'article 6,
- la deuxième phrase de l'article 16.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Schmit, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2013. Relation: MER/2013/337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025853/61.

(130031573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Nomura Research Institute Europe Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.339.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

La société Nomura Research Institute Europe Ltd. est une société à responsabilité limitée de droit Anglais («private company, limited by shares») (la «Société»), ayant son siège social au 68 King William Street, Londres EC4N 7DZ (Royaume-Uni) et inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 2175366.

Par une résolution du 8 février 2013, reproduite ci-après par extrait, le Conseil d'Administration de la Société, composé de Yasuki Okai, Président, Yoshihito Mitsugi et Koji Hashimoto, a décidé d'ouvrir une succursale au Luxembourg sous la dénomination de «Nomura Research Institute Europe Ltd., Luxembourg Branch» (la «Succursale»).

Date d'ouverture

La Succursale a été ouverte le 8 février 2013.

Adresse

L'adresse de la Succursale est localisée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Objet principal

La Succursale aura pour objet principal:

- de fournir des prestations de services en matière informatique et de conseil pour les banques au Luxembourg, et spécifiquement à celles qui sont en étroite relation avec des clients japonais;
- d'étendre ses activités aux services liés à la gestion de fonds pour les entreprises et organisations luxembourgeoises présentes sur ce secteur.

Représentant permanent de la Succursale

Monsieur Koji Hashimoto, né le 2 décembre 1969 au Japon, demeurant 18 Bramah, Grosvenor Waterside, Chelsea, Londres SW1W 8 DP (Royaume-Uni) a été nommé gérant de la Succursale (le «Gérant»).

Pouvoir du représentant permanent de la Succursale

La gestion de la Succursale sera confiée au Gérant, qui aura un pouvoir étendu et sans restriction de représenter la Succursale et donc, est autorisé à prendre toutes les décisions, à faire tous les actes et à signer tous les documents, au nom et pour le compte de la Succursale, qu'il jugera appropriés dans le cadre de la réalisation, l'achèvement, ou l'exécution de l'objet de la Succursale et les fonctions, comprenant, mais non limitées à, ce qui suit:

- ouvrir et administrer des comptes bancaires, pour le compte de la Succursale;
- louer des bureaux;
- conclure des contrats de services;
- employer du personnel au nom et pour le compte de la Succursale;
- organiser et surveiller les opérations quotidiennes;
- représenter la Succursale devant toute administration et autorité locale ou étrangère, et en particulier, déposer les comptes statutaires et les déclarations fiscales;
- exercer toute tâche en relation avec l'objet de la Succursale.

La Succursale sera, vis-à-vis des tiers, engagée en toutes circonstances, en cas de nomination d'un seul gérant, par la seule signature du Gérant. La Succursale sera, vis-à-vis des tiers, engagée en toutes circonstances, en cas de nomination de plusieurs gérants, par la signature d'un seul gérant pour tout montant n'excédant pas cinq mille Euros (5.000 EUR) et par la signature conjointe de deux gérants pour tout montant excédant cinq mille Euros (5.000 EUR).

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013026086/47.

(130031651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

MTI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 56.358.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den vierzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MTI-LUX S.A., mit Sitz in L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 56.358 (NIN 1996 2215 109),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 27. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 626 vom 3. Dezember 1996, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 155 vom 14. Februar 2003.

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 269 vom 28. Februar 2007.

Das Gesellschaftskapital beträgt einundfünfzig tausend Euro (€ 51.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert zwei (102) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Christine BRÄUNER, Handelsagentin, wohnhaft in D-54316 Schöndorf, Im Bospert, 16,

Sie beruft sich selbst zum Stimmzähler und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach Mertert und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsizes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsizes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert zwei (102) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-). welche das gesamte Kapital von einundfünfzig tausend Euro (€ 51.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Mertert zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. BRÄUNER, M.SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 février 2013. Relation: ECH/2013/335. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Februar 2013.

Référence de publication: 2013026081/66.

(130031817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Atman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.775.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ATMAN S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8399 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.775 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1994, en date du 24 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Fabien Verreaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leur mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de préavis.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituer et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions durant leur mandat;
3. Nomination de M. Dominique Libert, comme liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés;
5. Divers.

L'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Dominique Libert, demeurant à F-75016, 28, avenue Foch, né à Mazingarbe (France), le 20 août 1957 comme liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).
- Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.
- Le liquidateur sera dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut dès lors s'en référer entièrement aux livres de la Société.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/652. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013026370/69.

(130032118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

SHCO 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.464.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE QUATORZE FEVRIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Xieon Networks Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.826,

représentée par Me Thierry Kauffman demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 25 janvier 2013 donnée sous seing privé,

restée annexée à un acte du notaire soussigné du 25 janvier 2013, enregistré à Redange-sur-Attert le 29 janvier 2013, RED/2013/140,

contenant assemblée générale extraordinaire de la société SHCO 38 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.464 (la «Société»), société constituée en date du 16 juillet 2012 par acte de Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-

Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 30 août 2012, sous le numéro 2153.

déclare que dans le prédit acte du 25 janvier 2013, des erreurs matérielles ont été commises dans la version française uniquement.

Qu'il a été en effet erronément indiqué dans ladite version française, en sa quatrième résolution, en ce qui concerne la nomination de Cristina Lara en qualité de gérant de la société, le texte suivant:

«Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de recomposer le conseil de gérance en mettant fin aux mandats de tous les membres actuels du conseil de gérance et de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robb Warwick, né le 14 août 1964 dans l'Idaho (USA), directeur financier, avec résidence professionnelle au 338 Pier avenue, Hermosa Beach, 90254, Californie, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société;
- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, directeur de division, avec résidence professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et
- Cristina Lara, née le 10 August 1984 à Luxembourg, comptable, avec résidence professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société.»

alors que cette quatrième résolution aurait dû se lire comme suit:

«Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de recomposer le conseil de gérance en mettant fin aux mandats de tous les membres actuels du conseil de gérance et de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robb Warwick, né le 14 août 1964 dans l'Idaho (USA), directeur financier, avec résidence professionnelle au 338 Pier, avenue, Hermosa Beach, 90254, Californie, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A de la Société;
- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, directeur de division, avec résidence professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et
- Cristina Lara, née le 10 August 1984 à Luxembourg, comptable, avec résidence professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.»

- Le comparant déclare que mise à part le changement du contenu de la quatrième résolution le contenu de la prédiète assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013 reste inchangé et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte rectificatif.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 19 février 2013. Relation: RED/2013/248. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013026293/60.

(130031664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

Kupari Metals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 160.559.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 12 février 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions des actionnaires prises en date du 12 février 2013, que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Changer le siège social du 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 8, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

KUPARI METALS S.A.

Référence de publication: 2013029898/15.

(130036062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Arthur Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.032.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.218.

—
Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma and James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029665/20.

(130036819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 18 février 2013 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 février 2013, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, avec valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Capital Investors (European Infrastructure N°3) S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	14 885
SITE (Euro) N°2 S.à r.l. 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	5 115
TOTAL	20 000

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029657/23.

(130036554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Arbeco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.432.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030993/9.

(130038092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.
